

## CONVOCACTION à l'Assemblée Générale

**(modèle)**

Objet : Convocation

Les membres de l'association..... sont conviés à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le..... à *(indiquer le lieu)*.

Il sera présenté à l'ordre du jour:

(indiquer les objets de la réunion, rapport des comptes ou élection du nouveau bureau ou projets d'investissement ...)

*(Si prévu aux statuts)* Les personnes souhaitant se présenter au nouveau bureau sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat et en cas d'ordre du jour sur la nomination des membres du bureau)

Vous êtes priés de confirmer votre présence auprès (secrétariat ou ...)

En cas d'impossibilité de participer, il vous est possible d'être représenté par un autre membre ( comme prévu aux statuts, si autre condition), pour cela établir un pouvoir et nous l'adresser avant le.....

Le..... à .....

Signature (du secrétaire)

-----  
-----

**POUVOIR**: Conformément aux statuts de l'associations ;

Je soussigné ..... donne pouvoir à M..... de me représenter et voter à l'Assemblée Générale du .....

Le..... à..... (bon pour pouvoir - signer)

## **ASSEMBLEE GENERALE de base**

(modèle)

En date du .....à ...h..... ;

*A la demande de.....(pour le cas) ou Conformément aux statuts l'assemblée générale annuelle s'est réunie au....., étaient présents (établir la liste ou le nombre de présents pour les quorums) présidé par.....(en générale le président) pour soumettre à l'ordre du jour:*

*(préciser les objets tels que : rapport d'activité, projet, rapport financier, investissement, modification statutaire, résultat des votes ....);*

Après les débats, il a été procédé au vote de (préciser l'objet).

Il a été décidé que.... *(selon le cas, .....)*

L'assemblée agréé..... *(le nouveau bureau... ou .....)*

L'assemblée a statué..... *(le changement de siège ...ou.....)*

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est close.

NB:Le registre des Assemblées doit comporter les informations :

*( exemple d'information reportée):*

" Lors de l'A.G du ....., il a été ( décidé ou mis au vote ou nommé.. préciser l'objet)

(noter le n° du PV s'il y en a un ) (pour le cas d'un nouveau bureau, inscrire la nouvelle composition (noms et fonctions) "

## **PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du ...**

(dénomination sociale)  
Siège social ... (adresse)

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix- ..., le ... (en lettres) à ... heures, les membres de l'association, se sont réunis à ... (lieu) sur convocation du conseil d'administration en date du .....

L'assemblée est présidée par M..... en sa qualité de ..... Le secrétariat est assuré par M..... ;

Le président constate que (tous les..... ) (...x....) des membres (sur ...x...) sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de .....xxx.....  
.Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice ... ;
- quitus au trésorier ;
- approbation du budget pour l'exercice ..... ;
- fixation du montant des nouvelles cotisations ;
- élection de ..... (nombre) administrateurs ;
- ... ;
- questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice ..., l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice ..., l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à ... (indiquer le résultat des votes).

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après débat, l'assemblée générale décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice ... comme suit : ... .

Cette résolution est adoptée à ... (indiquer le résultat des votes).

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après rappel par Monsieur le Président que ..... (nombre) sièges sont à pouvoir, il est procédé à l'élection des administrateurs à bulletin secret sous la surveillance du

bureau de vote composé comme suit : ... .

Sont déclarés régulièrement élus :

- M... ... (nom et prénom), né(e) le ... à ..., demeurant à ... et exerçant la profession de ... avec ... (nombre) voix ;

- M... ... (nom et prénom), né(e) le ... à ..., demeurant à ... et exerçant la profession de ... avec ... (nombre) voix ;

- M... ... (nom et prénom), né(e) le ... à ..., demeurant à ... et exerçant la profession de ... avec ... (nombre) voix ;

- ... .

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Cette résolution est adoptée à ... (indiquer le résultat des votes).

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à ... heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

# Exemple type de procès-verbal

Les exemples de procès-verbaux ci-dessous indiquent uniquement :

- ▀ la présence des associés à cette AGO,
- ▀ l'approbation des comptes,
- ▀ l'affectation du résultat,
- ▀ la mention du solde des comptes courants à la clôture de l'exercice,
- ▀ le quitus à la gérance.

Ce modèle type de procès-verbal peut servir pour les AG des exercices de la SCI durant lesquels aucun évènement particulier n'est à signaler (acquisition d'un immeuble, remboursement de comptes courants, augmentation de capital... et autres cas prévus dans nos autres exemples de PV).

## Assemblée Générale Ordinaire

Société Civile Immobilière "Les Santons"  
au capital de 75 000 euros  
ayant son siège social à Paris (75015) 32, rue Lamarre  
immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro D 453 774 812  
(numéro de gestion 75 D 631)

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2008

L'an Deux Mil Huit

Le 15 juin 2012

A dix heures trente minutes

A Paris, au siège social de la société, les associés se sont réunis en assemblée, sur convocation faite par la gérante.

Sont présents les associés :

Madame Marie Geslin, détenant 30 parts,

Monsieur Etienne, détenant 30 parts,

Monsieur Patrice Geslin, détenant 20 parts,

Monsieur Jean-Marie Geslin, détenant 20 parts.

Les associés présents détenant la totalité du capital social, les délibérations seront valablement prises.

La séance est présidée par Mme Marie Geslin, née Dubreuil, gérante de ladite société.

L'ordre du jour présenté par la gérante est le suivant :

- ▀ approbation des comptes clos le 31 décembre 2011,
- ▀ affectation des résultats de l'exercice,
- ▀ quitus de sa gestion à la gérante.

### *Première résolution*

La gérante donne connaissance aux associés qui les approuvent à l'unanimité, les comptes établis pour l'exercice 2011, représentant au 31 décembre 2011 un total de

bilan de 348 791,32 euros, se soldant par un bénéfice comptable de 26 768,78 euros et un bénéfice fiscal de 22 675,54 euros.

Il a été convenu de présenter dans le bilan les résultats actuels et antérieurs selon leur affectation aux divers porteurs de parts.

*Deuxième résolution*

Les associés approuvent à l'unanimité le report du solde bénéficiaire sur l'exercice 2012 après sa répartition effectuée entre les associés.

*Troisième résolution*

Les associés donnent quitus à l'unanimité à la gérante de sa gestion

L'ordre du jour étant épuisé et les discussions closes, la séance est levée à dix heures cinquante minutes et il a été dressé le présent procès verbal signé par tous les associés, après lecture faite.

W X Y Z (Signature de tous les associés)

### **Autre exemple AGO**

SCI Les Petits Cailloux

Procès verbal de délibération du : l'AN DEUX MIL ONZE

Le DIX-SEPT JANVIER, à dix-huit heures

A Périgueux, 1548 chemin des Oliviers

Au domicile de Madame Juliette Guérin, gérante.

Les associés se sont réunis sur convocation de la gérante.

Sont présents :

La totalité des associés soit :

Juliette Guérin, détenant 270 parts,

Romuald Guérin, détenant 270 parts,

Patrick Guérin, détenant 115 parts,

Jean-Marie Guérin, détenant 115 parts,

Alexandra Guérin, détenant 115 parts,

Charles Guérin, détenant 115 parts sociales sur un total de 1000.

La gérante constatant que les associés présents détiennent la totalité du capital social, déclare que les délibérations qui suivent seront valablement prises.

Elle présente ensuite l'ordre du jour :

- 1) Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- 2) Affectation des résultats de l'exercice
- 3) Quitus de sa gestion
- 4) Questions diverses

Int : La gérante donne connaissance aux associés des comptes établis pour l'exercice 2010 qui ont été transmis à tous les associés préalablement à ce jour.

L'unanimité des associés a approuvé les comptes présentés qui se décomposent

comme suit :

- ▀ total du bilan au 31 décembre 2010 : 83.471,34€
- ▀ bénéfice comptable : 7.502,52€
- ▀ bénéfice fiscal : 7.502,52€

2ent : Les associés approuvent à l'unanimité le report du solde bénéficiaire sur l'exercice 2010 après ventilation entre les associés du résultat au prorata des parts possédées par chacun d'eux au 31 décembre 2010.

La gérante indique qu'au cours de l'exercice 2010, il a été distribué la totalité des comptes courant de Patrick Guérin, Jean-Marie Guérin, Alexandra Guérin et Charles Guérin et prélevé sur les comptes courants de Juliette Gérin et Romuald Guérin, leur part dans les résultats 2009 et le remboursement de l'assurance 2009 réglée par leur compte personnel en 2009.

Par la suite, les comptes courants associés au 31.12.2010 s'établissent ainsi :

- ▀ Juliette Gérin : 31.668,48€ (+1.875,63€ par rapport au 31.12.2009)
  - ▀ Romuald Guérin : 31.668,48€ (+1.875,63€ par rapport au 31.12.2009)
  - ▀ Patrick Guérin : 937,81€
  - ▀ Jean-Marie Guérin : 937,81€
  - ▀ Alexandra Guérin : 937,81€
  - ▀ Charles Guérin : 937,81€
- Le résultat 2010 sera distribué au cours de l'année 2011 selon la trésorerie.

3ent : Les associés donnent quitus à l'unanimité à la gérante de sa gestion

4ent : Il a été constaté la vacance des deux pièces contiguës au local commercial occupé par M. Dunoyer, ne disposant pas d'eau ces pièces ont été proposées à ce locataire pour stockage mais sans suite. Les recherches seront poursuivies dans ce sens, les associés ne souhaitant pas effectuer de gros travaux d'aménagement pour disposer d'un studio pouvant dégager un revenu limité.

Juliette Gérin et Romuald Guérin constatant qu'il sera impossible de rembourser leurs comptes courants ont fait part aux autres associés de leur intention d'effectuer une augmentation de capital.

L'ordre du jour étant épuisé et les discussions closes, la séance est levée à dix-huit heures trente minutes.

Signature de tous les associés.